



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

N° : 2021-041
OBJET : Arrêt de l'activité Navette du Canal - délibération de principe

Date de la convocation : **Judi 23 septembre 2021**

Secrétaire de Séance : **Mme POMMAZ**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Maurice-de-Beynost en raison des mesures sanitaires et de distanciation physique.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote	: 64,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 20
	Votant·e·s : 24	en droits de vote	: 84,5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 10
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPELLE	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5

	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Vieira à Mme Creuze

M. Gomez à M. Fischer

Mme Dehan à M. Athanaze

Mme Groperrin à M. Athanaze

Madame la Présidente expose,

Dès le début du mandat, les élus du Symalim se sont emparés du dossier de la Navette électrosolaire du Canal, qui a fait l'objet d'une commission spéciale le 16 octobre 2020.

Le navire est la propriété du Symalim depuis la fusion des syndicats de 2017. Il avait été acquis, ainsi que les 6 embarcadères, en 2014 par l'ancien syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, afin de répondre à trois objectifs :

- développer le tourisme de proximité,
- rendre une mission de service public avec l'éducation à l'environnement, la promotion des énergies renouvelables et la découverte du patrimoine local,
- créer un support événementiel.

Le projet a également été porté dans la perspective d'une évolution marquée de la navigabilité du canal et de la reconstitution des connexions avec l'amont et l'aval du Rhône, alors en discussion dans le cadre du cahier des charges de la nouvelle concession hydroélectrique du canal de Jonage. Une présentation des différentes études réalisées par EDF en tant que concessionnaire le 03 octobre 2016 a laissé peu d'espoir d'entrevoir un jour la réouverture des écluses (montant des travaux importants pour une opportunité « limitée » selon EDF et la DREAL).

Malgré un succès populaire indéniable lors de l'expérimentation initiale et lors la première saison d'activité avec une mobilisation des acteurs du territoire très importante, le syndicat s'est rapidement trouvé confronté aux limites de commercialité de l'offre et à un attrait mesuré de la part des structure sociales du territoire à qui le projet était particulièrement destiné.

Plusieurs modes de gestion ont été expérimentés, recourant dans un premier temps à une volonté de synergie avec le Grand Parc au travers d'une mission confiée à la Segapal, puis, sur la dernière période à un marché public avec un exploitant spécialisé qui a assuré la promotion et une visibilité de la Navette auprès du bassin de clients de la région.

Ce marché a fait l'objet pour la saison 2020 d'un avenant de façon à réduire les coûts d'exploitation et à développer une cible davantage commerciale afin de limiter le déficit pour le syndicat. Les conclusions de ces

efforts n'ont pas été probantes, dans un contexte qui plus est alourdi par la crise sanitaire et les mesures de confinement et de restrictions d'usage de l'année 2020.

Lors de la commission du 16 octobre 2020, les leviers et limites du projet ont été partagées :

Des leviers d'amélioration :

- Renforcement du volet pédagogique, vocation première du projet, qui ne peut pas se faire sans la réappropriation du projet par les collectivités (accueil centres aérés, écoles, ...)
- Développement des partenariats locaux (Grand Parc/L'îloz', Pôle de loisirs du Carré de Soie, OL Vallée...)
- Développements de nouveaux produits « économiquement rentables » (« afterworks », repas à thème, mariages, etc.)
- Renforcement des partenariats existants (restaurant Au Grand Large par exemple)

Des freins :

- Navigation de nuit d'intérêt très limité (hormis mise en valeur de l'usine de Cusset)
- Un temps de déplacement sur l'eau rendant impossible l'utilisation du bateau en tant que « mode de déplacement »
- Attrait touristique limité car pas de connexion par voie d'eau à Lyon et à l'amont de Jonage
- Une charge d'entretien du navire de plus en plus importante (carénage tous les 5 ans sans espace disponible à proximité, technologie exigeante devenant progressivement dépassée...)

A l'issue de la commission, il a été décidé de suspendre l'exploitation de la Navette, d'en assurer le seul maintien technique, et de prendre le temps de la réflexion pour déterminer l'avenir que le Symalim voulait et pouvait conférer au projet.

Parallèlement, les membres du Symalim, et en particulier les commissions thématiques et le Bureau syndical, se sont engagés dans le travail d'élaboration du plan de mandat qui a notamment conduit à prioriser les objectifs et à construire le projet dans le cadre de la prospective financière très contrainte du Symalim.

Le plan de mandat mis en discussion lors du conseil syndical du 29 juin dernier, a proposé de renoncer à la Navette du canal, considérant que le projet n'était pas arrivé à trouver sa cible et que les chiffres de fréquentation ne pouvaient pas justifier, compte-tenu du contexte financier délicat, un tel coût pour la structure (200 K€ en 2020).

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND UN ACCORD DE PRINCIPE** sur l'arrêt de l'activité et la cession de la Navette du Canal et ses embarcadères.
- **AUTORISE** la Présidente à engager les démarches nécessaires pour céder les biens à savoir le bateau « la Navette du Canal » et les six embarcadères présents le long du Canal de Jonage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente

Catherine CREUZE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Creuze', written in a cursive style.